Franchisé : la gestion du personnel

Eh oui, les franchisés ont beau être sous la houlette d’une enseigne, ils n’en sont pas moins des entrepreneurs comme les autres. En tant que tels, ils se doivent donc de gérer leur personnel, comme n’importe quel chef d’entreprise. Petit bilan de la gestion de personnel dans une franchise.

# Avant l’ouverture

Avant l’ouverture de la franchise, il vous faudra, au besoin, recruter le personnel. Le franchiseur, s’il vous donnera sans doute des conseils et vous accompagnera dans votre choix, ne fera malgré tout pas le travail à votre place. Vous devrez donc, en fonction de la formation que l’enseigne vous aura délivrée et des tâches que vos futurs salariés auront à accomplir, sélectionner avec soin vos futurs collaborateurs.

# Après l’ouverture

Ne soyons pas pessimistes : les franchiseurs n’ont que rarement pour habitude de laisser leurs franchisés se débrouiller seuls. Ce n’est d’ailleurs pas dans leur intérêt. En effet, l’intérêt du franchiseur est avant tout que les franchisés réussissent, respectent l’image de marque de l’enseigne et valorise l’activité. Par conséquent, ils fournissent parfois des centres de formation mais surtout, à la manière de Mc Donald’s par exemple, fournissent aux franchisés des méthodes d’encadrement et de management qui ont fait leurs preuves et qui sont la marque de fabrique de l’enseigne.

# A savoir

Dans certaines enseignes, les franchiseurs ont mis en place des systèmes de management efficaces qui sont à la fois performants pour le franchisé et pour le franchiseur. Par exemple, il est possible que la maison mère propose des séminaires de formation à la création d’entreprise et incite les franchisés à encourager leurs salariés à se mettre, à terme, à leur compte… en devenant franchisés ! D’une autre manière, de nombreux franchiseurs enseignent à leurs franchisés des techniques de management consistant à offrir aux salariés la possibilité de « grimper » dans l’entreprise en partant des postes « bas » pour atteindre des postes plus élevés.

En définitive donc, si le franchisé est bel et bien souvent maître de la manière dont il devra gérer son personnel, il n’en reste pas moins que les franchiseurs fournissent également des conseils voire des méthodes pour aider les franchisés à manager convenablement les ressources humaines.